

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26043

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

MISE À DISPOSITION THÉÂTRE MUNICIPAL ECOLES DE DANSE DE CARCASSONNE

La commune de Carcassonne met à disposition des différentes écoles de danse de la ville le théâtre Jean Alary.

Ces mises à dispositions se déclinent comme suit :

3, 5 et 6 juin 2026 – Ecole Danse 5 rue Coste Reboulh 11000 Carcassonne – représentée par **Christel COUFFIGNAL**

10, 12 et 13 juin 2026 – Arts Studio Danse – 12 Route Minervoise 11000 Carcassonne – représenté par **Céline FAURE**,

Ces présentes mises à disposition sont consenties à titre payant.

Les organisateurs s'engagent à prendre les assurances nécessaires : (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Les présents contrats ont pour but de fixer les modalités de ces mises à disposition.

Il convient de procéder aux signatures de ces contrats.

Carcassonne, le 16 mars 2026

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260316-29655-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026
Publication : 24/03/2026